

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 20 décembre 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 13/12/2024

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 2

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Votants: 22

Pour: 22

Contre: 0

Représentés: Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Julian GUIRAUD par Christian BIES

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Politiques contractuelles : Porté à connaissance sur le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) à mi-parcours

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont **la colonne vertébrale de ce contrat**, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

L'État a retenu le périmètre du Pays Haut Languedoc et Vignobles comme périmètre de contractualisation.

Ce contrat « **POUR UN TERRITOIRE DURABLE, RURAL, ATTRACTIF, DYNAMIQUE, ET INCLUSIF** » élaborée entre l'État, les Communautés de communes (Sud Hérault, Grand Orb, Les Avant-Monts, Du Minervois au Caroux) et le Syndicat mixte a été signé en décembre 2021.

« **Pour un territoire durable, rural, attractif, dynamique et inclusif** », est le nom du contrat qui résume l'ambition territoriale et met en exergue les quatre orientations phares du contrat :

- **ORIENTATION 1 : Améliorer et développer la cohésion sociale du territoire ;**
- **ORIENTATION 2 : Valoriser les ressources économiques locales et favoriser l'innovation rurale ;**
- **ORIENTATION 3 : Maintenir et renforcer un cadre de vie durable ;**
- **ORIENTATION 4 : Consolider l'attractivité territoriale.**

Ces orientations sont complétées par 16 objectifs stratégiques et 46 objectifs opérationnels dont les actions des Communautés de communes et des communes s'insérant dans ce document-cadre pourront s'inscrire désormais dans la dynamique du CRTE. Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) a été signé le 10 décembre 2021 à la Communauté de communes Les Avant-Monts à Magalas.

Les seize objectifs :

Objectif stratégique 1.1 Bâtir un cadre de vie durable

Objectif stratégique 1.2 Assurer la qualité et l'accessibilité de l'offre de services aux populations

- Objectif stratégique 1.3 Créer du lien social, faire société
- Objectif stratégique 1.4 Vivre en bonne santé
- Objectif stratégique 1.5 Renforcer les politiques contractuelles à destination des quartiers prioritaires (politique de la ville)
- Objectif stratégique 2.1 Faire émerger et soutenir des projets économiques impactant
- Objectif stratégique 2.2 Accompagner la transition du monde agricole
- Objectif stratégique 2.3 Valoriser les richesses patrimoniales et culturelles
- Objectif stratégique 2.4 Consolider le tourisme et les loisirs
- Objectif stratégique 3.1 Être exemplaire en matière de politique énergétique
- Objectif stratégique 3.2 Diversifier les solutions de mobilité, s'adapter aux besoins et décarboner une partie des déplacements sur le territoire
- Objectif stratégique 3.3 Anticiper la gestion de l'eau
- Objectif stratégique 3.4 Anticiper la gestion des déchets
- Objectif stratégique 4.1 Favoriser l'attractivité de nouveaux arrivants par des services dédiés
- Objectif stratégique 4.2 Consolider l'attractivité territoriale pour les entreprises, pour les salariés
- Objectif stratégique 4.3 Mener une démarche d'attractivité globale autour des thèmes forts et services du territoire

Ces contrats ont donné lieu à trois maquettes financières successives : 2022 – 2023 – 2024.

Année	Budget de l'action HT	DETR/DSIL/CRTE/Fonds vert
2022	11 452 966,15 €	2 600 815,79 €
2023	10 157 665,41 €	3 343 675,38 €
2024	11 798 212, 63 €	2 932 501,97 € (DETR)
	4 966 398,68 €	396 217,00 € (DSIL)
	5 264 212,95 €	1 883 653,28 € (Fonds vert)

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de ce porté à connaissance.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, prend acte de ce porté à connaissance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Jean ARCAS

